Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260812-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	13	Pouvoirs :	0

Date de convocation : 9 octobre 2026
L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame NENEZ Caroline, Maire.

Etaient présent(e)s : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée non représentée : Mickaël LE DORVEN

Frédéric LE NY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2026 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-08-12 : CONVENTION CDG – SIGNALEMENT DES ACTES DE DISCRIMINATION OU VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLES

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention proposée par le Centre de Gestion relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.

Elle invite les membres de l'assemblée à l'autoriser à signer la convention.

Appelé à se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de souscrire à la convention proposée par le CDG 56, relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Le(a) secrétaire de séance,
Frédéric LE NY.

Le Maire,
Caroline NENEZ.